



ASSOCIATION DU GOLF DE BRESSON

Rôle du Capitaine

Sélection de l'équipe

- Sélectionner des joueurs de comportement irréprochable (honnêteté, esprit d'équipe, respect des règles)
- Fait connaître auprès de ses équipiers le document « Droits et devoirs du haut niveau » et s'assure que ses équipiers l'applique.
- Privilégier les joueurs de la tranche d'âge concernée à niveau égal ou voisin (Mid amateurs vs seniors, jeunes en équipe 1)

Inscription de l'équipe

- Le capitaine est responsable du budget du déplacement de l'équipe. Il doit informer les membres des règles et des remboursements prévus.
- Organiser le déplacement à l'avance pour bénéficier des tarifs les plus intéressants (Booking permet d'annuler les réservations le cas échéant).
- S'assurer de l'éligibilité des membres de l'équipe (licence, AS, certificat médical). L'accueil et la commission sportive peuvent vous assister.
- Consulter le Vadémécum ligue ou FFGolf pour prendre connaissance des règles propres à la compétition cette année (les formules peuvent changer chaque année)
- Envoyer 15 jours à l'avance les joueurs ainsi que le nom et coordonnées du capitaine (mail, téléphone portable). La commission assure un retour de l'inscription pour vérification et informe des problèmes rencontrés.

Déroulement de l'épreuve

- Le capitaine sélectionne les joueurs et informe l'équipe de la sélection du jour. Il est souhaitable que ceci soit fait à travers une communication préalable.
- Le capitaine informe la commission sportive et la direction de l'AS des résultats.
- Le capitaine réalise des photos et un court résumé pour publication sur le site de l'AS

Suivi de l'épreuve

- Le capitaine peut organiser un débriefing avec son équipe pour tirer les leçons de la compétition.

- Le capitaine rencontre la commission sportive pour lui faire un retour détaillé tant sur les performances que sur le comportement.

Sponsoring

- L'AS a des accords avec des sponsors globaux pour l'ensemble des équipes (ex Groupe Huillier pour les déplacements)
- Chaque capitaine peut rechercher des sponsors pour ses besoins propres (Tenues supplémentaires, entraînements, match inter clubs). Il devra suivre les règles suivantes :
 - Le Bureau de l'AS valide la proposition de sponsor. Un contact doit donc être établi au plus tôt avant d'avancer avec le contact.
 - Les sommes obtenues sont d'abord affectées à l'AS (qui a la possibilité d'éditionner un reçu fiscal) et affectées ensuite aux besoins de l'équipe concernée.
 - Les sommes doivent être affectées à des aspects sportifs ou tenues et non à des défraiements de restauration ou d'hôtel.